

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

Objet :
Réglementation de la circulation
Route de l'Eglise et Rond-point
RD1508

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212., L2212.5 et L2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ♦ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ♦ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ♦ Vu la demande présentée par l'**entreprise Constructel — 81 Rue René Auge – 38980 Viriville** relative à des travaux d'ouverture de chambre pour le tirage de la fibre pour le compte d'Orange,
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement du chantier, la circulation route de l'Eglise, sera alternée manuellement au droit des n° 12 et 110 du 09/10/2023 au 13/10/2023.

Durant la même période, l'entreprise pourra ouvrir la chambre située sur le rond-point de la RD 1508 tout en laissant le maintien de la continuité de passage des transports exceptionnels.

Article 2 :

La vitesse sera limitée à 30 km/heure pendant la durée du chantier.

Article 3 :

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 :

Immédiatement après leur achèvement le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 5 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Le demandeur (blodogse@constructel.fr)

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

Affiché sur le site internet de la commune : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 19/09/2023

